



PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2018



Objet : Demande d'accès à l'information du 1^{er} juin 2018



La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 1^{er} juin 2018 visant à obtenir les documents suivants :

1. **Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur le traitement des demandes d'accès aux documents des organismes publics (à l'exclusion des copies de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, si ce document est en votre possession);**
2. **Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur la divulgation de renseignements ou de documents (à l'exclusion des copies du *Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels*, si ce document est en votre possession);**
3. **Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur les communications avec des lobbyistes (à l'exclusion des copies de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, si ce document est en votre possession);**
4. **Toute communication transmise au cabinet du ou de la ministre responsable à propos des demandes d'accès aux documents, depuis 2015;**
5. **Toute communication transmise au cabinet du ou de la ministre responsable à propos des communications avec des lobbyistes, depuis 2015.**

Après analyse, nous accédons partiellement à votre requête. En effet, au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les documents demandés aux points 1, 2, 3 et 5 de votre demande sont inexistant. Dans ce contexte nous ne pouvons accéder à votre demande sur ces points.

Toutefois, nous accédons à votre demande en ce qui concerne le point 4. En conséquence, vous trouverez en pièces jointes les communications transmises au cabinet que nous avons en notre possession. Lesdites communications ont été transmises via courriels et ne sont que des avis d'information au cabinet qui font suite à certaines réponses transmises. Les pièces jointes à ces courriels, qui sont les réponses aux demandes d'accès, sont accessibles via le site internet de la Commission à l'adresse suivante : www.capitale.gouv.qc.ca/acces-a-l-information.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez exiger la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Je joins à la présente, à titre d'information, une note explicative relative à l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.



M^e Sylvie Turbide, juriste et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p. j. courriels

note explicative : Avis de recours

Gauthier, Anne-Marie

De: Gauthier, Anne-Marie
Envoyé: 16 mai 2018 09:21
À: [REDACTED]
Cc: Ouellet, Marie Claire
Objet: TR: Réponse à votre demande d'accès (1 de 2)
Pièces jointes: Réponse.pdf; CCNQ #1718-07-008_IRDA Rapport LEM17-35 2.pdf; CCQ-Rapport_expertise_P1.pdf; CCQ-Rapport_expertise_P2.pdf; SACR-Constat_etat(2018).pdf

Bonjour à tous,

Je vous informe que la Commission a répondu ce matin à une demande d'accès à l'information, provenant [REDACTED] et portant sur le site Cartier-Roberval. Un second envoi suivra.

ANNE-MARIE GAUTHIER

Coordonnatrice
Communications et relations publiques
Tél. 418 644-0826 | Cell. 418 446-2388



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Turbide, Sylvie
Envoyé : 16 mai 2018 09:17
À : Gauthier, Anne-Marie
Objet : TR: Réponse à votre demande d'accès

ME SYLVIE TURBIDE

Juriste
Direction des affaires administratives
Bureau de Projet de la Promenade Samuel-De Champlain – Phase III
Tél. 418 644-4737



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Turbide, Sylvie
Envoyé : 16 mai 2018 09:13
À : [REDACTED]
Objet : Réponse à votre demande d'accès

Bonjour [REDACTED]

Vous trouverez ci-joint la réponse à votre demande d'accès à l'information.
Dû à la lourdeur des pièces jointes, les documents demandés vous seront transmis en 2 envois.
N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Espérant le tout à votre convenance.

Bonne journée

ME SYLVIE TURBIDE
Juriste
Direction des affaires administratives
Bureau de Projet de la Promenade Samuel-De Champlain – Phase III
Tél. 418 644-4737



Québec

Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITE

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : [REDACTED]
Envoyé : 26 avril 2018 09:34
À : Turbide, Sylvie
Objet : Demande d'accès

Bonjour,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, j'aimerais obtenir copie des rapports, avis, études, constats d'état, etc., se rapportant au site archéologique Cartier-Roberval depuis le 1er janvier 2017.

Je veux obtenir le document en format électronique.

Cordialement,



Gauthier, Anne-Marie

De: Gauthier, Anne-Marie
Envoyé: 16 mai 2018 09:22
À: [REDACTED]
Cc: Ouellet, Marie Claire
Objet: TR: Réponse à votre demande d'accès (2 de 2)
Pièces jointes: SACR-Rapport_BCarrier(2017).pdf

Et voici le second envoi.

ANNE-MARIE GAUTHIER

Coordonnatrice
Communications et relations publiques
Tél. 418 644-0826 | Cell. 418 446-2388



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Turbide, Sylvie
Envoyé : 16 mai 2018 09:17
À : Gauthier, Anne-Marie
Objet : TR: Réponse à votre demande d'accès (courriel 2 de 2)

ME SYLVIE TURBIDE

Juriste
Direction des affaires administratives
Bureau de Projet de la Promenade Samuel-De Champlain – Phase III
Tél. 418 644-4737



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur,

veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Turbide, Sylvie

Envoyé : 16 mai 2018 09:16

À : [REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès (courriel 2 de 2)

Bonjour,

Tel que convenu le dernier document en lien avec votre demande d'accès.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Espérant le tout à votre convenance.

Bonne journée

ME SYLVIE TURBIDE

Juriste

Direction des affaires administratives

Bureau de Projet de la Promenade Samuel-De Champlain – Phase III

Tél. 418 644-4737



**COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE**

Québec

Édifice Hector-Fabre

525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

Gauthier, Anne-Marie

De: Gauthier, Anne-Marie
Envoyé: 14 juillet 2017 12:39
À: [REDACTED]
Cc: Mercure, Françoise
Objet: Réponse à une demande d'accès à l'information
Pièces jointes: Réponse.pdf; Travaux réalisés (Q1).pdf; Coûts d'entretien annuel (Q1).pdf; Travaux à réaliser (Q2) .pdf; Visiteurs Observatoire(Q3).pdf; Note explicative Avis et recours.pdf

Bonjour,

Pour votre bonne information, je vous transmets la réponse et les documents transmis à la suite d'une demande d'accès à l'info [REDACTED]

La demande initiale de [REDACTED] était la suivante :

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir les documents suivants :

1. Tout document faisant état des travaux réalisés et des coûts d'entretien annuels, depuis 2010 (si applicable), des lieux suivants :
 - Fontaine de Tourny;
 - Mise en lumière de l'hôtel du Parlement;
 - Promenade des Premiers-Ministres;
 - Observatoire de la Capitale;
 - Place de l'Assemblée nationale;
 - Promenade Samuel-de Champlain;
 - Domaine Cataraqui;
 - Boisé-jardin de l'hôtel du Parlement.
2. Tout document faisant état de déficits d'entretien, de bris, de vétusté ou de travaux à réaliser sur les lieux gérés par la Commission de la capitale nationale, incluant le type de travaux à faire, l'endroit et le coût projeté.
3. Tout document faisant état du nombre de visiteurs à l'Observatoire de la Capitale, par année, depuis 2008.

Ces documents se trouveront sur notre site Web d'ici 5 jours ouvrables. L'identité du demandeur sera toutefois caviardée.

Bonne journée!

ANNE-MARIE GAUTHIER

Coordonnatrice

Communications et relations publiques

Tél. 418 644-0826 | Cell. 418 446-2388



Édifice Hector-Fabre

525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Turbide, Sylvie
Envoyé : 13 juillet 2017 18:21
À : Mercure, Françoise
Cc : Gauthier, Anne-Marie; Vachon, Brigitte
Objet : TR: Demande d'accès à l'information

Bonjour Madame Mercure

Tel que convenu voici la réponse à la demande d'accès [REDACTED]

Bonne fin de journée

ME SYLVIE TURBIDE

Juriste

Direction des affaires administratives

Bureau de Projet de la Promenade Samuel-De Champlain – Phase III

Tél. 418 644-4737



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Édifice Hector-Fabre

525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Turbide, Sylvie
Envoyé : 13 juillet 2017 18:20
À : [REDACTED]
Objet : Demande d'accès à l'information

Bonjour [REDACTED]

Vous trouverez ci-joint la réponse à votre demande d'accès à l'information.
N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Espérant le tout à votre convenance.

Bonne journée

ME SYLVIE TURBIDE

Responsable de l'accès à l'information aux documents et de la protection des renseignements personnels

Direction des affaires administratives

Tél. 418 644-4737



**COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE**

Québec

Édifice Hector-Fabre

525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

Gauthier, Anne-Marie

De: Gauthier, Anne-Marie
Envoyé: 28 février 2017 14:29
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: Réponse - Accès à l'information
Pièces jointes: Demande d'accès à l'information_stationnements.pdf; Réponse.pdf

Bonjour [REDACTED]

Je tiens simplement à vous aviser que nous répondons aujourd'hui à une demande d'accès à l'information reçue de la part de [REDACTED] concernant les contrats pour la gestion de stationnements et leur mode d'octroi depuis 2010 (voir demande en pj).

J'ai validé avec la SQI, qui a reçu exactement la même demande d'accès que nous. Nous déduisons donc que cette demande n'est pas ciblée vers la CCNQ en particulier.

Je vous envoie notre réponse, qui spécifie qu'un seul contrat de stationnement a été signé de gré à gré avec la SPAQ en 2011, pour le stationnement du parc du Bois-de-Coulonge. Nos autres espaces de stationnement étant gratuits en tout temps. (voir réponse en pj)

Bonne journée,

ANNE-MARIE GAUTHIER

Coordonnatrice

Communications et relations publiques

Tél. 418 644-0826 | Cell. 418 446-2388



Québec

Édifice Hector-Fabre

525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

Avis de recours (art. 46, 48 et 51)

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devra être examinée en appel.

b) Délai et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les trente jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par le dépôt auprès de la Commission d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les dix jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Avis de recours au tiers (proposé par la CAI)

Révision

a) Pouvoirs

L'article 136 de la Loi prévoit qu'un tiers ayant présenté des observations conformément à l'article 49 peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision de donner accès à tout ou en partie au document.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision portent sur la décision concernant l'accessibilité des renseignements fournis par le tiers à l'organisme.

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les quinze jours suivant la date de la mise à la poste de l'avis informant le tiers de la décision de donner accès à tout ou en partie au document par le responsable.

Appel devant la Cour du Québec**a) Pouvoir**

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les trente jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par le dépôt auprès de la Commission d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les dix jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.